

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL du 06 avril 2016**

Sous la présidence de Mme le Maire, étaient présents

Mmes BOURDALE-DUFAU Sylvie, MAUBOULES Maïlys, PALETOU Françoise, Mrs. BERGEREAU Aurélien, DESSALLES Christian, FOURCADE Patrick, GROS Jean-Philippe, LASSUS-LIRET Gilbert, MASCARAS Daniel, PASCAU Philippe, URDOUS Sébastien

Absents excusés: LASCOUMETTES Jean-Robert

Procuration : LASCOUMETTES Jean-Robert à MAUBOULES Maïlys

Secrétaires de séance : FOURCADE Patrick, MASCARAS Daniel

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV du 02 mars 2016
2. Vote du compte de gestion 2015- Multiple rural et budget communal
Vote du compte de gestion 2015- Multiple rural et budget communal
Affectation des résultats 2015 - Multiple rural et budget communal
Vote du Budget Primitif 2016 - Multiple rural et budget communal
3. Vote des taux d'imposition 2016
4. Réforme territoriale- avis sur nouveau périmètre de la nouvelle intercommunalité
5. Statuts du Miey de Béarn
6. Accroissement temporaire d'activité Secrétaire de mairie
7. Subvention association ES Ayguelongue Foot
8. Subvention voyage scolaire
9. Tarifs des concessions
10. Questions diverses.

Séance ouverte à 20 heures 30

1. Approbation du PV du 02 mars 2016

Le compte - rendu du Conseil Municipal du 02 mars 2016 est **approuvé à l'unanimité** des membres présents.

2. Compte administrative 2015 – Budget Primitif 2016

Compte administratif 2015

Dépenses :

Fonctionnement : 403 742 € réalisés pour 617 271 € de budgétisés

Les charges du personnel représentent 49 % de la somme des dépenses

Investissement : 151 202 € réalisés pour 316 502 € de budgétisés

Recettes :

Fonctionnement : 441 627 € pour 617 271 € de budgétisés

Les impôts et taxes représentent 54 % de la somme des recettes, les dotations diverses 27%

Investissement : 133 879 € pour 316 502 € de budgétisés

Le Compte Administratif clôture avec un excédent de 241 986 €

Mme le Maire sort de la salle et laisse la présidence à M.Lassus Liret pendant le vote.

Le Compte administratif est adopté à l'unanimité des présents : 12 voix pour

Budget primitif 2016

Dépenses

Fonctionnement : budgétisés 664 558 € (en 2015 617 271 €)

Investissement : budgétisés 296 045 € (en 2015 316 502 €)

Recettes :

Fonctionnement : budgétisés 664 558 € (en 2015 614271 €)

Investissement : budgétisés 296 045 € (en 2015 316 502 €)

Le budget primitif 2016 est adopté à l'unanimité des présents : 13 voix pour

Compte administratif 2015 du multiple

Dépenses

Fonctionnement : 1 766 €

Investissement : 8 216 €

Recettes :

Fonctionnement : 10 848 €

Investissement : 15 226 €

Le Compte Administratif clôture avec un excédent de 7 353 €

Le C A 2015 du Multiple est adopté à l'unanimité des présents : 13 voix pour

Budget primitif 2016 du Multiple

Dépenses

Fonctionnement : budgétisés 18 353 €

Investissement : budgétisés 16 916 €

Recettes :

Fonctionnement : budgétisés 18 353 €

Investissement : budgétisés 16 916 €

Le budget primitif 2016 du multiple est adopté à l'unanimité des présents : 12 voix pour

3. Vote des taux d'imposition 2016

Le conseil municipal décide de reconduire les mêmes taux d'imposition qu'en 2015.

Le conseil municipal,

- considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de **219 980 €**

Après en avoir délibéré,

Fixe les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit :

| TAXES | Taux de l'année 2015 | Taux votés en 2016 | Bases 2016 | Produit 2016 |
|--------------|---------------------------------|-------------------------------|-------------------|--------------------------|
| T.H. | 11,97% | 11,97% | 1 139 000 | 136 338 € |
| F.B. | 10,89% | 10,89% | 625 400 | 68 106 € |
| F.N.B. | 46,10% | 46,10% | 33 700 | 15 536 € |
| | | | | Total : 219 980 € |

4. Réforme territoriale :avis sur le projet de périmètre de la nouvelle intercommunalité

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré,

Emet un AVIS FAVORABLE au nouveau périmètre de la communauté d'agglomération Pau-Pyrénées issue de la fusion de la communauté d'agglomération Pau-Pyrénées, des communautés de communes du Mieu-De-Béarn et Gave et Coteaux.

Le nouveau périmètre est adopté à l'unanimité des présents soit 13 voix pour .

5. Statuts du Mieu de Béarn

Mme Le Maire explique que la compétence SDIS est rajoutée aux compétences déjà en place dans la communauté de commune du Mieu de Béarn.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le transfert de la compétence « SDIS » soit 13 voix pour.

6. Accroissement temporaire d'activité au Secrétariat de mairie

Mme le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi de secrétaire de mairie à temps non complet pour assurer les tâches administratives suivantes : comptabilité, paye, urbanisme.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal autorise la création d'un emploi non permanent à temps non complet de secrétaire de mairie représentant 8 heures de travail par semaine en moyenne pour la période du 18 Avril 2016 au 18 Avril 2017.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents par 13 voix pour, la création de secrétaire de mairie à temps non complet.

7. Subvention association ES Ayquelongue Foot

Lors du précédent conseil municipal cette subvention n'avait pas été attribuée compte tenu qu'aucun document comptable n'était en notre possession. Le bilan nous est parvenu mais après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité souhaite que la subvention soit portée à 900 €. Un courrier expliquant notre décision a été envoyé au club en lui indiquant sa non implication dans les manifestations communales malgré nos sollicitations ainsi que les frais engagés par la commune pour l'entretien du stade.

Le montant de la subvention est adopté à l'unanimité des présents soit 13 voix pour.

8. Subvention voyage scolaire

Mme Le Maire lit un courrier de M. Barbet Lucas, enseignant dans la classe CE2-CM1-CM2, concernant un projet de séjour scolaire dans les Hautes Pyrénées qui sollicite une subvention communale.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 15 € par élève soit au total 300 € qui sera payée à la coopérative de l'école.

La subvention est adoptée à l'unanimité des membres présents par 13 voix pour.

9. Tarifs des concessions

La présente délibération annule la précédente. Après avoir écouté l'exposé de Mme Le maire le prix des concessions et du columbarium a été réétudié.

Concessions trentenaires : 30 € le m²
Concessions cinquantenaires : 50 € le m²
Case columbarium 30ans : 420 €

La nouvelle tarification est adoptée à l'unanimité des membres présents soit 13 voix pour.

10. Questions diverses

Nouveau PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté)

Un nouveau PPMS va être mis en place à l'école primaire de Bougarber. Un groupe de travail sera mis en place, Mme Le Maire propose que M.LASCOUMETTES et M.BERGÉREAU y participent.

Le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité des membres présents soit 13 voix pour.

Travaux Accès Palétou

Suite à l'ouverture des plis de l'appel d'offres, l'entreprise LAFFITTE est retenue pour effectuer les travaux pour un montant de 32 000€ TTC

WC et point d'eau à la garderie

Lors du dernier conseil d'école, le bureau des parents d'élèves souhaite que dans la garderie un WC soit mis en place.

La municipalité a demandé un devis de plomberie pour la réalisation effective à la prochaine rentrée scolaire.

Article dans la revue de la CC du Mieu de Béarn

Les maires de Beyrie et de Bougarber feront une présentation à la fois de la mise en sécurité de la départementale à Bougarber et de la création de l'aire de détente à Beyrie.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 22h15.

Prochaine réunion du conseil Municipal le mercredi 03 mai à 20h30.